

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2011

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Pascal THIERY qui donne procuration à Pierre MAUCOURT, Thierry TRESSE.

ABSENTS NON EXCUSES: Christine KIEFFER.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 09 Décembre 2010 qui est adopté à l'unanimité.

Avant de démarrer l'ordre du jour, Monsieur Jacky MERY prend la parole de la part de l'ensemble des conseillers municipaux pour présenter les Meilleurs Voeux 2011 à Monsieur le Maire.

Remerciements. A son tour Monsieur le Maire, présente ses Vœux à l'ensemble des conseillers municipaux

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Laetitia SENAND est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

219. SIVOM DES COTES : ENSEMBLE EDUCATIF DES COTES CESSION TERRAINS COMMUNE DE MARIEULLES / SIVOM DES COTES

Dans le cadre du projet de réalisation de l'Ensemble Educatif des Côtes, Monsieur le Maire expose au Conseil la situation des terrains communaux mis à jour.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la cession au SIVOM des COTES pour l'Euro symbolique, des parcelles communales situées au lieudit « Terre en Vigne » section 4 n° 153 – 155 – 157 – 158 et 160 pour réaliser le projet de l'Ensemble Educatif des Côtes, les frais notariés à charge du SIVOM des COTES ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

220. RENOUELEMENT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Monsieur le Maire rappelle l'historique et le besoin du deuxième employé communal et de l'embauche effectuée au titre du contrat d'insertion qui prévoyait la possibilité d'un renouvellement d'un an.

A ce jour, la nouvelle réglementation ne prévoit qu'une possibilité de prolongation de 6 mois à 20 heures par semaine avec obligation d'embauche.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour le renouvellement et la signature de la convention et contrat de travail pour une durée de 6 mois à raison de 20 heures par semaine avec une rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire à compter du 1^{er} Mars 2011 ;
- décide de créer un poste d'employé communal à temps non complet pour les besoins du service et signer un contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois à raison de 15 heures par semaine avec une rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire à compter du 1^{er} Mars 2011 en complément du contrat d'accompagnement dans l'emploi ;
- décide de garantir l'embauche à l'issue du contrat CAE.

221. SUBVENTION FEP 2011

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la réception de la demande de subvention du Foyer d'Education Populaire de Marieulles-Vezon sollicitant d'une part 2 000 € pour le fonctionnement et d'autre part 150 € pour équilibrer la manifestation « La Mariolle ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la demande de subvention.

222. COMMISSION « BATIMENTS COMMUNAUX »

Monsieur le Maire propose de créer une commission « bâtiments communaux » pour une réflexion sur le devenir des bâtiments amenés à se libérer.

Membres nommés de cette nouvelle commission :

- Mesdames Jacqueline LEGAY et Nathalie SIEFFERT ;
- Messieurs Jacky MERY, Robert ADAM, Damien JASPARD, Michel SCHNEIDER, Pierre MAUCOURT, Pierre MUEL.

Délibération favorable à l'unanimité.

223. AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE METZ METROPOLE

Par délibération du 28 Juin 2005, le Conseil de Communauté a validé le principe de révision de son PLH.

A l'issue des concertations avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, privés et publics, associatifs et institutionnels, et des débats au sein de la Communauté d'Agglomération à travers la Commission Cohésion Sociale, le Bureau Délibérant et les réunions avec les communes membres, le Conseil Communautaire de Metz Métropole a décidé d'arrêter le projet de PLH par délibération, le 13 Décembre 2010.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitat, le PLH est un outil de programmation qui permet d'articuler sur un territoire donné les politiques d'aménagement et d'habitat. Il définit pour une durée déterminée (6 ans), les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et à favoriser la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur le territoire de l'agglomération.

.../...

Le projet de PLH comprend trois parties :

- *Le **Diagnostic** qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat sur l'ensemble du territoire.*
- *Le **Document d'orientation** qui, au regard des enjeux de développement maîtrisé et solidaire de l'habitat, se déclinent en 4 axes prioritaires :*
 - *attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire,*
 - *répartir l'offre sociale et garantir la mixité,*
 - *promouvoir un habitat durable,*
 - *partager la politique de l'habitat.*

Conformément à la loi de Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre l'Exclusion (MOLLE) du 25 Mars 2009, les objectifs de production en logements aidés ont été répartis par commune afin d'assurer une mixité résidentielle sur l'agglomération.

- *Le **Programme d'actions** qui traduit ces 4 orientations en 28 actions à conduire sur la durée du PLH.*

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le présent PLH.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitat, et notamment l'article R302-9 ;

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 28 Juin 2005 approuvant la révision du Programme Local de l'Habitat ;

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 13 Décembre 2010 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Considérant que le projet de Programme Local de l'Habitat doit être soumis pour avis à chaque Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat tel qu'arrêté par Metz Métropole.

DIVERS

- *Haganis : Redevance assainissement : 1,19 € HT/m³
Traitement des déchets ménagers : 106,28 € HT/t
Traitement des encombrants incinérables : 117,73 € HT/t*
- *Info transport en commun.*
- *Nettoyage du réservoir d'eau par VEOLIA EAU.*
- *Asso° Les Orchidées :*
 - *Spectacle pour les classes de Maternelle le 24 Février 2011
pour les classe de Primaire le 25 Février 2011*
 - *Marché de Pâques le 16 Avril 2011.*
- *Ass° FEP de Marieulles-Vezon :*
 - *Nettoyage de Printemps le 19 Mars 2011.*
 - *Cette année le Foyer fête ses 40 ans ! Le 6 Mai 2011 et le 8 Mai 2011.*
 - *Course pédestre « La Mariole » de 15 km le 4 Juin 2011.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 27 Janvier 2011

*Le Maire,
P.MUEL*